

l'amendement dont nous sommes saisis. Le parti libéral est en train de détruire le processus démocratique au Canada. Nous avons eu deux exemples flagrants de décisions prises par le cabinet, puis imposées aux députés. Pour ce qui est de la loi sur les mesures de guerre et de la loi prévoyant des mesures provisoires pour le maintien de l'ordre public, le cabinet les ayant présentées au ministre de la Justice (M. Turner), homme doué d'excellents instincts et d'une haute intelligence, celui-ci les a imposées aux députés sans accepter aucun des amendements raisonnables proposés par l'opposition. A titre d'exemples de ces amendements raisonnables, on peut citer ceux qui avaient trait à une commission de révision et au cautionnement.

Une fois que le conseil des ministres prend une décision au sujet d'un bill, il l'impose aux députés parce qu'il a la majorité. Le bill est un autre exemple que le gouvernement détruit le processus démocratique qui dépend de la persuasion. Si les membres de l'opposition peuvent convaincre le gouvernement du bien-fondé d'un amendement, le gouvernement a le devoir moral de l'examiner au moins et peut-être de l'appliquer. L'amendement à l'étude vise à insérer une disposition d'indexation au sujet de la pension de sécurité de la vieillesse de \$80 par mois. Par les ministres, le gouvernement dit aux membres du parti libéral qu'aucun changement ne sera fait. J'ai relu dans le hansard les délibérations à l'étape de la deuxième lecture du bill. Le parti libéral compte plus de 150 députés. Seuls le ministre et trois autres orateurs ont pris part au débat sur l'un des bills les plus importants de la présente session.

Je me souviens lorsque le président du Conseil privé (M. MacEachen) a institué le supplément de revenu garanti en 1966. Il a dérogé au principe de l'universalité adopté par le parti libéral en 1952. Nous avons eu un débat très animé auquel le ministre avait participé activement. Je suis plutôt étonné qu'il n'ait pas participé au débat jusqu'ici. Cela montre, comme je l'ai signalé, que lorsque le cabinet a pris une décision au sujet d'un certain projet de loi, même si l'opposition implore et exhorte, le gouvernement demeure inébranlable. Il s'ensuit que le processus démocratique est anéanti. Si cela continue, les députés libéraux deviendront des fantoches du gouvernement. Ils ne seront pas en mesure de participer au débat sur ce projet de loi.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre a exposé notre attitude d'une façon si éloquente et persuasive que je suis certain que les députés d'en face seront heureux de l'adopter. Votre Honneur se rappellera qu'à la fin du débat de deuxième lecture, lorsque Votre Honneur a demandé: «Plait-il à la Chambre d'adopter la motion?», elle a été adoptée, sauf par quelques députés, dont moi-même, qui ont crié: «Sur division.» Nous avons crié le plus fort possible car nous n'acceptons pas le principe que le gouvernement imposait au sujet de ce bill. C'est une complète dérogation au principe d'universalité établi en 1952. Nous avons maintenant le principe de la sélectivité.

• (8.10 p.m.)

De plus, on doit supprimer la clause d'indexation rattachée aux pensions de \$80. Plus j'écoute mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) exposer le principe que le gouvernement veut nous faire accepter, plus je suis convaincu que je devrais me joindre à lui

pour voter contre la mesure. Je demande que cinq députés de ce côté-ci de la Chambre, ou même de l'autre côté, se lèvent au moment de la troisième lecture pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin, car l'acceptation de ce principe selon lequel l'universalité céderait la place à la sélectivité causera vraisemblablement beaucoup de tort, et il faudrait que tous les Canadiens sachent ce qui se passe.

Le principe de la sélectivité remonte à 1927 quand le régime de pension a pour la première fois été établi. On a par la suite exigé l'évaluation des ressources. De 1927 à 1952, des députés de tous les partis ont supplié le gouvernement d'adopter le principe de l'universalité, ce qui a été fait en 1952. Au moment de l'adoption du Régime de pensions du Canada, une clause d'indexation a été ajoutée, laquelle prévoyait des relèvements automatiques alignés sur la hausse du coût de la vie. On trouve maintenant une disposition de ce genre dans bon nombre de régimes de pensions au Canada. Quand je pense aux régimes de pension des fonctionnaires retraités, des agents de la Gendarmerie royale, des députés et d'autres groupes, je suis heureux qu'ils soient indexés sur le coût de la vie.

En 1966, lorsque le président actuel du Conseil privé (M. MacEachen) avait la responsabilité de cette loi, nous avons vu pour la première fois l'abandon du principe d'universalité. Le bill actuel en est un autre exemple. Quand je vois la hausse de pension proposée, j'ai honte d'avoir, en ma qualité de membre du Parlement, à prendre part au débat et de tâcher de persuader les députés d'en face que le montant accordé est dérisoire, une simple duperie. Le ministre parle du coût de la clause d'indexation et j'essaie de persuader les députés ministériels de la conserver. Il dit qu'il en coûtera 15 millions de dollars. Nous devrions tous savoir qu'à l'heure actuelle, dans la caisse de la sécurité de la vieillesse, il y a déjà plus d'un milliard d'accumulé. Tout de même, le maintien de la clause d'indexation ne coûterait à peu près rien par rapport à cette somme.

Mon ami de Winnipeg-Nord-Centre a recommandé, tout d'abord, que soit accordée une démosubvention universelle de \$150 par mois assortie d'une clause d'indexation. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) nous a dit que cela coûterait un autre milliard de dollars. Ma foi, puissions-le donc dans le Fonds du change qui s'élève à quatre milliards improductifs. Tous les Canadiens accueilleraient volontiers ce genre d'expérience. La caisse de la sécurité de la vieillesse contient elle-même plus de un milliard; c'est bien assez pour financer cette démosubvention de \$150 par mois.

La seconde proposition de mon ami le député de Winnipeg-Nord-Centre vise à accorder une subvention mensuelle universelle de \$100 assortie d'un revenu supplémentaire garanti de \$50 à tous les Canadiens dans le besoin. Cela coûterait beaucoup moins que sa première proposition. Je suis certain que le nouveau whip libéral—qui est probablement conscient du grand nombre de retraités qui vivent dans sa circonscription—conviendra volontiers que cette proposition vaut la peine d'être mise à l'épreuve. Après tout, ce n'est pas l'argent qui nous manque.

Une personne qui dépend de la sécurité de la vieillesse, qui touche non seulement la pension mais aussi le supplément de revenu garanti, c'est-à-dire un revenu global de